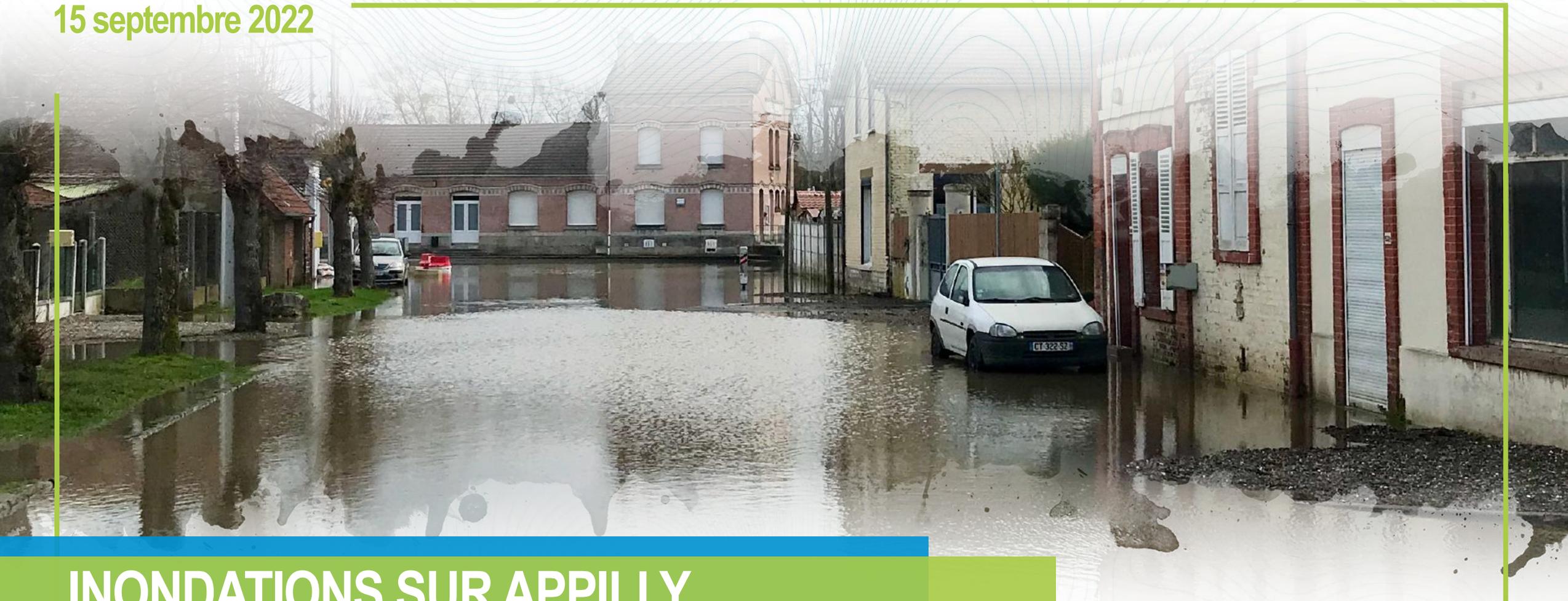


15 septembre 2022



INONDATIONS SUR APPILLY

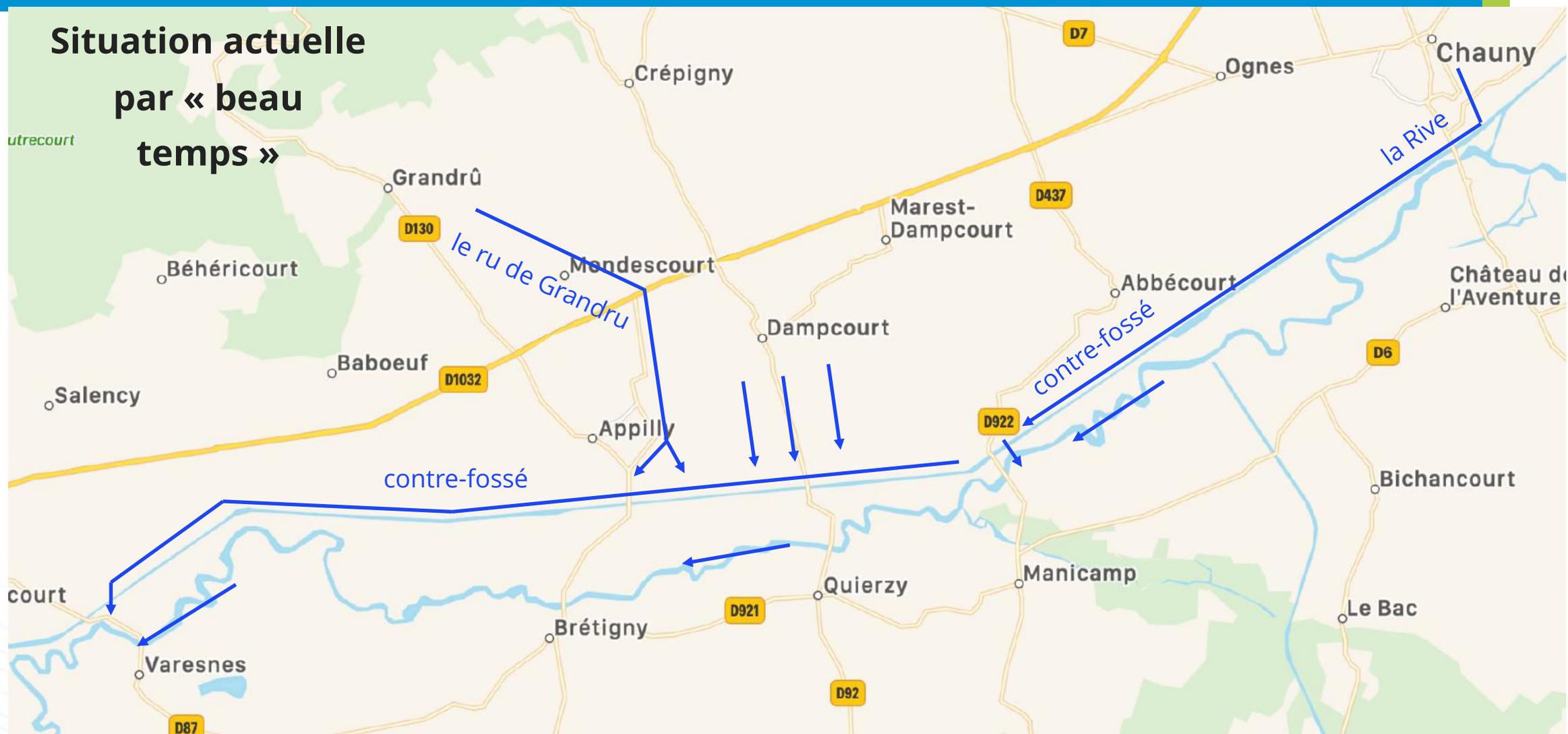
Réunion publique

Contexte

février–mars 2020 inondation continue,
importante par sa durée mais pas par son ampleur
15 juin 2020 : mandat préfets Oise et Aisne
janvier février 2021 : nouvelle inondation, moins
longue mais plus forte

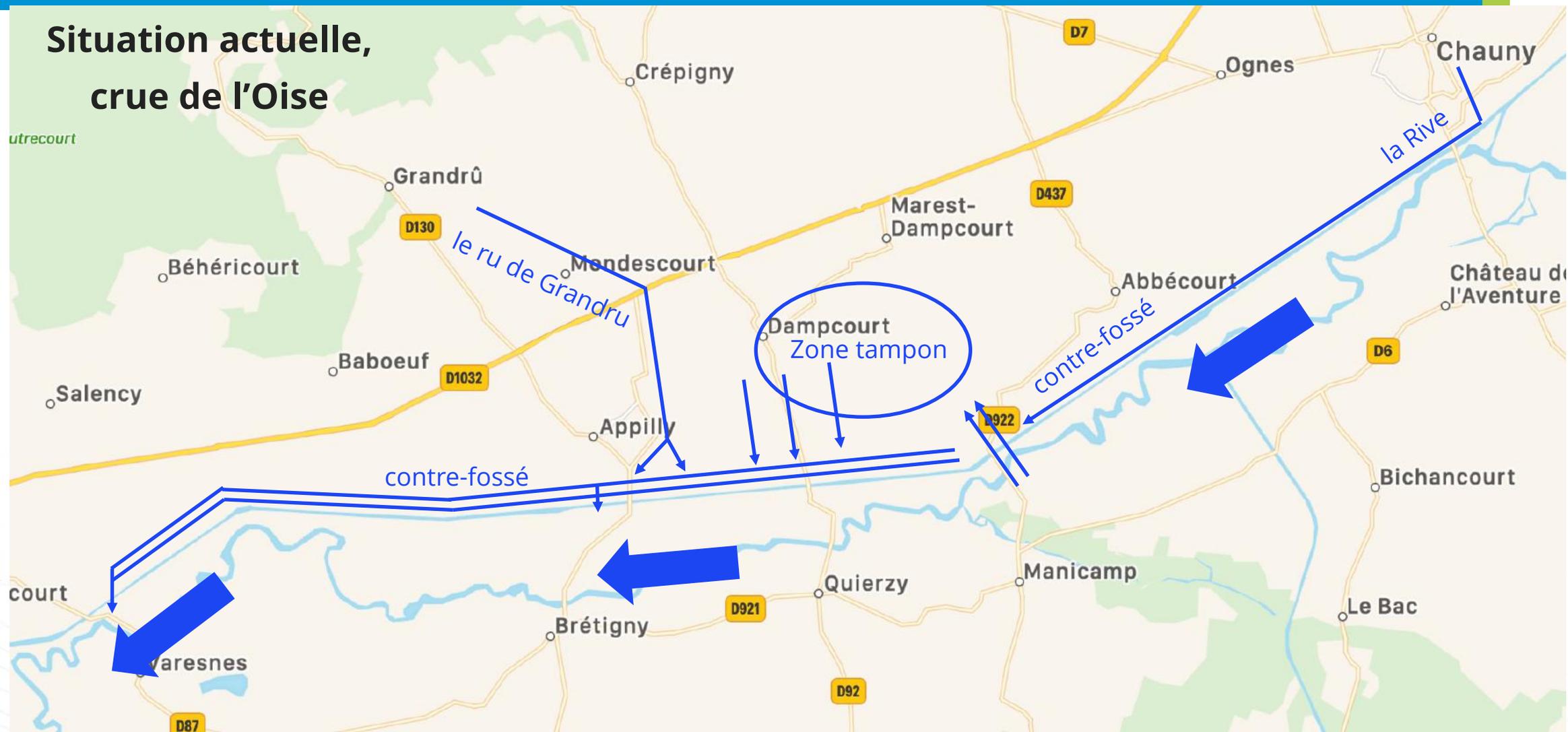


Contexte



Contexte

Situation actuelle,
crue de l'Oise



Contexte

**crue de l'Oise
février 2021**

Appilly

40,55 m NGF

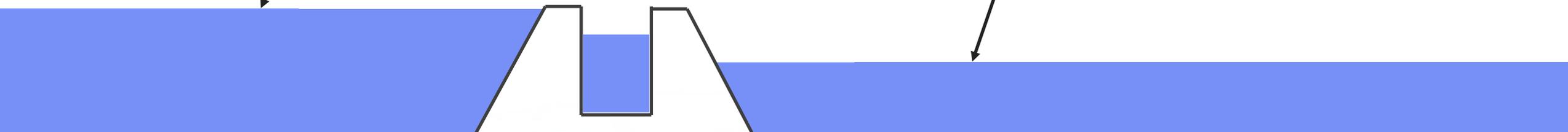
avec pompages, brèche et fermeture
d'une vanne à Manicamp

écart = +52 cm

coupe Appilly-Brétigny

Brétigny

40,03 m NGF



Contexte

La situation se complique sur Appilly lorsque le sens du courant change au siphon de Manicamp. L'inversion du courant a lieu dès que la cote de l'Oise à Condren dépasse $\sim 2,30$ m.

cote annuelle à Condren = 2,34 m

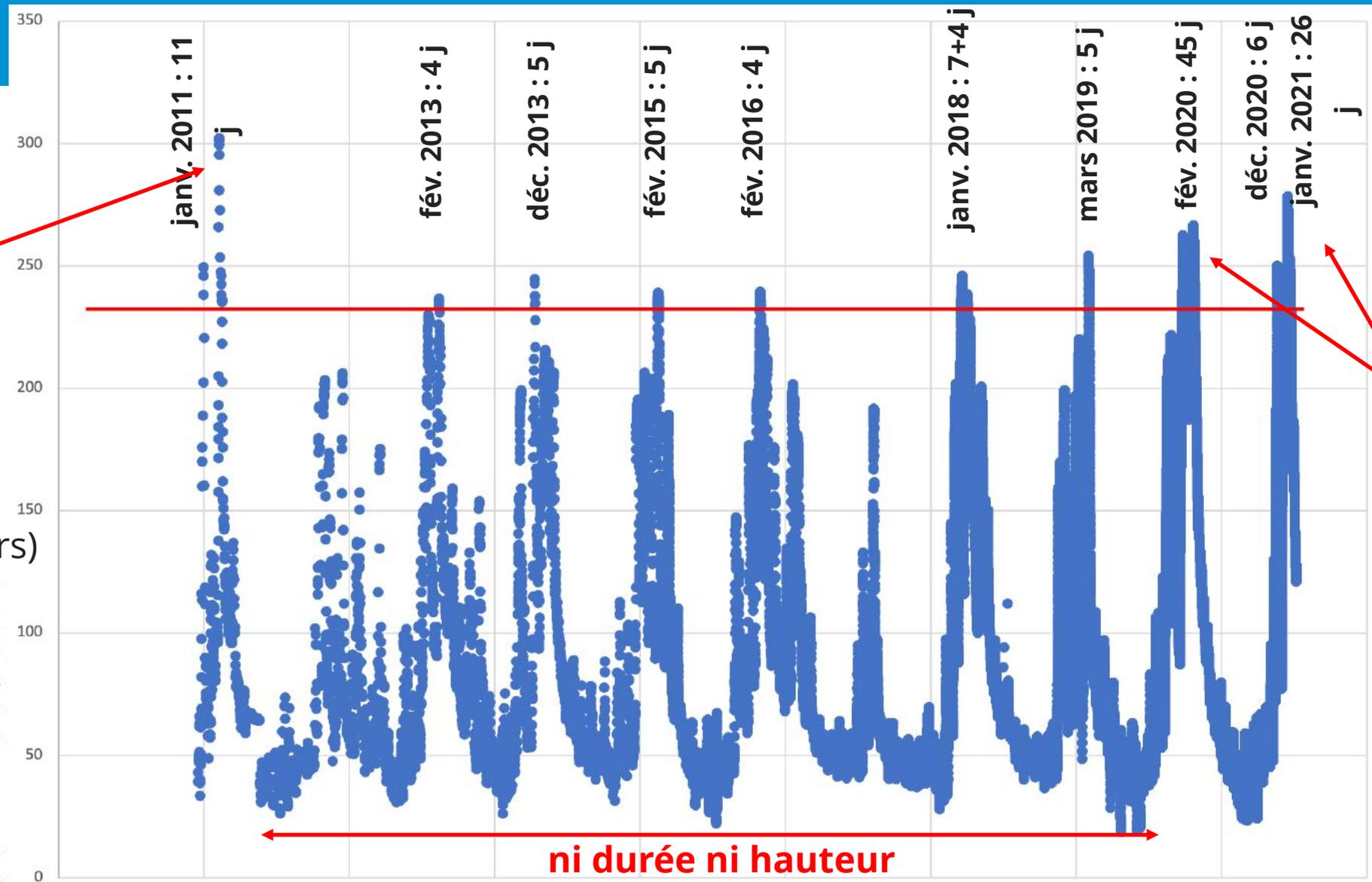
mais le territoire sur Marest-Dampcourt joue un rôle de tampon

situation critique =
combinaison entre hauteur et durée



Contexte

hauteur



durée

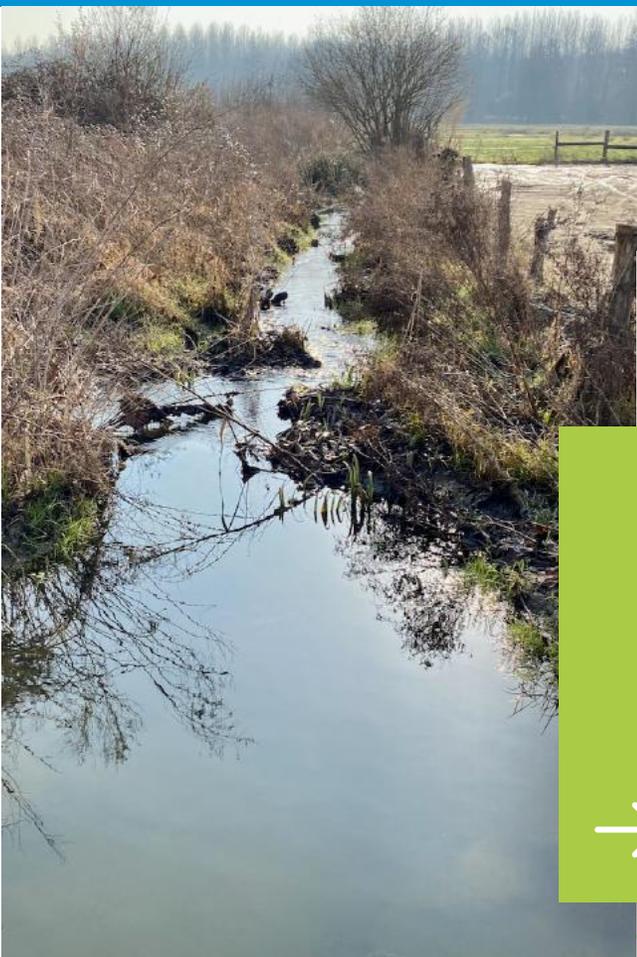
ni durée ni hauteur

cote à la station
de Condren

Depuis 1981 (41 hivers)
on franchit 62 fois;
11 hivers critiques
soit **1 hiver sur 3,7**

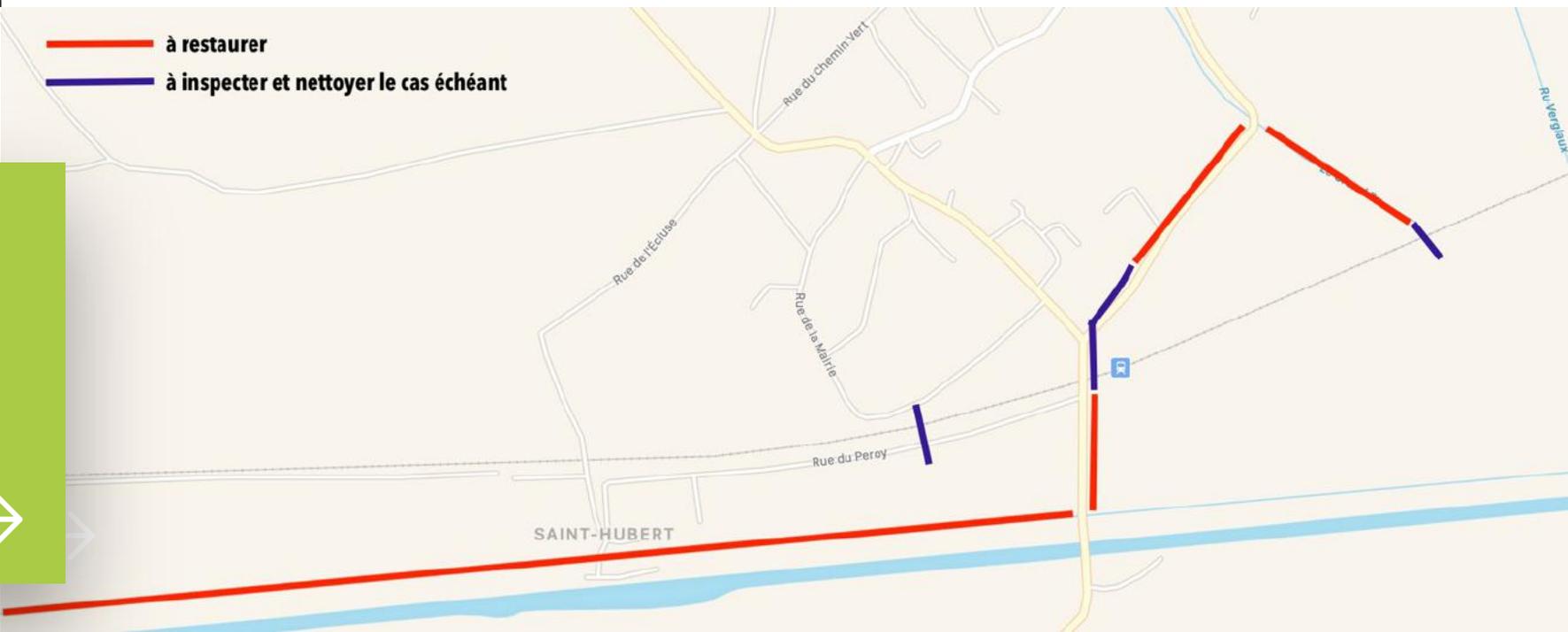
Propositions

1 – inspection et entretien du réseau



Entretenir les (contre-)fossés (cours d'eau), inspecter voire dégager les parties busées ➡ **fait**

— à restaurer
— à inspecter et nettoyer le cas échéant



Propositions

2 – dévier le ru de Grandru en crue



Pérenniser le dispositif de ballots de paille en installant un batardeau à l'entrée de la rue des Haudoirs

 **fait**

Propositions

3 – gérer le siphon de Manicamp



1. Gestion du siphon de Manicamp jusqu'au début des années 2000 : une vanne ouverte et une vanne fermée, l'une servant en cas de dysfonctionnement de l'autre

Demande du syndicat de la Rive d'ouvrir les deux pour évacuer les coups d'eau estivaux

Proposition de gérer par saison (2 vannes ouvertes l'été, une vanne ouverte l'hiver)

Propositions

3 – gérer le siphon de Manicamp

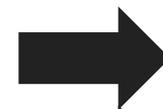
2. Une fois le pic passé à Condren, on ferme la seconde vanne



Principe de la Loi sur l'eau (respect réglementaire : on doit mobiliser le champ d'expansion des crues de Marest-Dampcourt)

Nos études montrent que

- la gestion de la vanne 1 réduit l'ampleur de l'inondation,
- la gestion de la vanne 2 réduit la durée d'inondation.



en bonne voie



blocage DREAL vs EOA

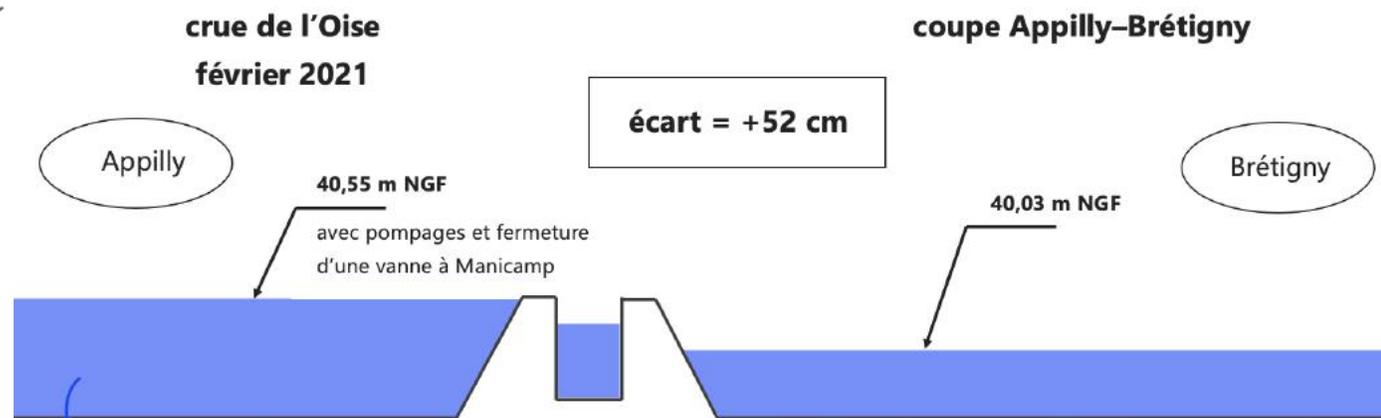
Propositions

3 – gérer le siphon de Manicamp

position DREAL : fermer les deux vannes est constitutif d'un système d'endiguement

→ Entente gestionnaire du bief et du siphon

position Entente : la gestion des vannes réduit l'écart de cote entre Brétigny et Appilly, on va vers plus de neutralité



Propositions 4 – protéger Appilly (village)



Protection en amont
de Framimex qui rejoint
le remblai de la voie ferrée



muret de ceinture ~50 cm



Mesure compensatoire à
trouver (terrain à décaisser)

Propositions

4 – protéger Appilly (village)



Nécessité de relever les entrées sous la voie ferrée

2 chambres de relevage à créer avec pompes mobiles

➔ en cours

(maître d'œuvre choisi, les études ont commencé)

Propositions

5 – soulager le quartier Saint-Hubert

le contrefossé a très peu de pente

↓
création
d'une 2^e brèche
dans le canal
similaire à
la première



Propositions

5 – soulager le quartier Saint-Hubert

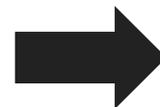


Maîtriser le débit entrant dans le canal



brèche batardable

- l'eau qui rentre dans le canal doit sortir
- cote de remplissage du canal à surveiller
- sécurité de l'ouvrage
- courant traversier pour la navigation



pas commencé

Conclusions

- les actions de court terme ont été réalisées
- la gestion du siphon est en bonne voie (éventuellement arrêté préfectoral en urgence)



- les études du système d'endiguement ont commencé
- la 2^e brèche dans le canal sera difficile, notamment à cause des incidences sur la navigation, la structure de l'ouvrage et sa sécurité